

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/4207d8ef-9895-46d2-8d0f-40d6a06ea06b>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/4207d8ef-9895-46d2-8d0f-40d6a06ea06b> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Safi \(Safi\), Farah](#)

Date de soutenance : 13-09-2012

Directeur(s) de thèse : [Conte Philippe](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris : 1992-....\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit

Classification : Droit

Mots-clés libres : Prosélytisme, Idéologie, Conversion, Liberté d'expression, Auteur moral, Instigateur, Infraction politique, Manipulation, Racisme

Mots-clés :

- Prosélytisme
- Idéologie
- Propagande - Droit - Dispositions pénales
- Manipulation (psychologie)
- Liberté d'expression
- Conversion religieuse
- Ordre public

Résumé : Le droit pénal ne contient, certes, aucune infraction de prosélytisme intellectuel nommée comme telle, mais il connaît, depuis longtemps, la conversion idéologique et s'y intéresse par le moyen de plusieurs types d'incriminations. En effet, s'il demeure, au nom du respect des libertés fondamentales, complètement indifférent à l'appropriation d'une idéologie par le prosélyte, il intervient à chaque fois que l'expression de celle-ci porte atteinte aux valeurs sociales qu'il protège. C'est notamment le cas lorsqu'une idéologie agressive est diffusée : elle échappe à tout contrôle possible par le prosélyte, si bien que sa propagation est source de trouble pour l'ordre public et justifie ainsi sa répression par une infraction d'idéologie. En outre, le droit pénal s'intéresse au comportement du prosélyte : lorsque l'acte qu'il réalise en vue de convertir autrui à une idéologie heurte les valeurs protégées par le législateur pénal, des infractions par idéologie existent pour limiter le prosélytisme intellectuel. Elles ont vocation à réprimer non pas la conversion idéologique en tant que telle, mais les moyens utilisés par le prosélyte au cours du processus de conversion et qui constituent, eux, une menace pour l'ordre et la sécurité publics. Par conséquent, que ce soit à travers des infractions d'idéologie ou par idéologie, le droit pénal contient déjà la réponse pour combattre le prosélytisme intellectuel qui risque de menacer la tranquillité sociale. Dès lors, en dépit de la tendance actuelle qui privilégie le recours à l'arme répressive pour combattre le terrorisme, les sectes dites dangereuses et l'homme criminel – dangereux, à son tour –, aucune intervention législative qui irait dans le sens de la création d'une nouvelle incrimination de prosélytisme intellectuel n'est la bienvenue. En revanche, l'étude du prosélytisme intellectuel a permis de mettre en évidence une particularité propre au délinquant prosélyte qui devrait être prise en compte aussi bien par le législateur que par le juge pénal : animé par une idéologie, le prosélyte devrait être toujours traité comme un délinquant politique et les infractions de prosélytisme intellectuel innommées devraient alors, elles aussi, recevoir cette qualification.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF



Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2012PA020036
Type de ressource : Thèse
